

COMMUNE DE BÉNÉJACQ (Pyrénées-Atlantiques)

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le
ID : 064-216401091-20240605-24_06_24-DE



Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de poursuivre l'activité du service Activités Ludiques Encadrées et Aide aux devoirs, pour les enfants de l'école Michel Verdier dans les conditions qui ont été énoncées,
FIXE le prix des activités comme indiqué sur le tableau ci-dessus à partir de la rentrée scolaire 2024.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Didier Balasque



La Maire,
Marie-Ange Cazala-Crouzet